



**Municipalité régionale
de comté de Coaticook**

294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook (Québec) J1A 2R3
Téléphone: (819) 849-9166 Télécopieur: (819) 849-4320

265

Projet de réaménagement de l'intersection des
routes 108/143 et 147 à Waterville
MRC de Coaticook

DB10

6211-06-049

RAPPORT D'ANALYSE

Demande de dérogation à la zone de grand crue sur le territoire de la Ville de Waterville

Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes 108/143 et 147

Localisation

L'aménagement du carrefour giratoire proposé se situe à l'intersection des routes 108/143 et 147. Les lots 2 129 666, 2 129 667, 2 129 668, 2 131 744, 2 131 833, 2 131 913, 2 131 915 et 2 131 919 du cadastre du Québec sur le territoire de la Ville de Waterville sont visés par le projet.

Au schéma d'aménagement révisé en vigueur depuis 2000, ces lots sont compris dans la plaine inondable de grand crue (0-20 ans) de la rivière Massawippi. Le projet se trouve en affectation agricole. Il a fait l'objet d'une autorisation pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie évaluée à 6 464,1 mètres carrés par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en 2005 dans le dossier 339754 localisée sur les parties de lots 2 129 666, 2 131 744, 2 131 833 et 2 129 668, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Sherbrooke.

Objectifs à rencontrer

1. Assurer la sécurité des personnes et la protection des biens

Dans le chapitre sur les problématiques (Chapitre 5) du schéma d'aménagement révisé, la section 5.5 portant sur le transport terrestre fait mention que la route 147 fait partie de l'artère la plus importante et la plus achalandée de la MRC. Le débit de circulation y est très important.

L'orientation du schéma d'aménagement révisé pour ce tronçon est d'améliorer la qualité de la circulation.

Le projet présenté vise donc à assurer la sécurité routière.



Municipalité régionale de comté de Coaticook

294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook (Québec) J1A 2R3
Téléphone: (819) 849-9166 Télécopieur: (819) 849-4320

2. Assurer l'écoulement naturel des eaux

L'étude d'impact réalisé par la firme Teknika HBA inc. (Réf. MTSG-276) en avril 2008 démontre que l'impact de l'aménagement du carrefour giratoire sur l'écoulement des eaux n'aura pas d'impact significatif sur les conditions hydrauliques de la rivière Massawippi ni sur la capacité d'emmagasinement de sa plaine inondable.

3. Assurer l'intégrité de ces territoires

Le carrefour giratoire projeté est situé dans la plaine inondable de récurrence 20 ans de la rivière Massawippi. Présentement, l'intersection des routes 108/143 et 147 est inondée à la récurrence centenaire (élévation de 149,88 m). La conception du nouvel aménagement prévoit que celui-ci sera immunisé contre les inondations de récurrence 100 ans, ce qui nécessitera un rehaussement moyen de la chaussée d'au plus 0,3 m.

4. Protéger la qualité de l'eau, la flore et la faune typique des milieux humides et leurs habitats

L'analyse des impacts sur le milieu naturel et des répercussions du projet sur le couvert végétal, notamment dans les bandes de protection riveraine, les habitats fauniques, les espèces rares, menacées ou vulnérables, les cours d'eau, y compris leurs zones inondables, ainsi que la qualité des sols et des eaux de surfaces et souterraines amènent aux conclusions suivantes :

Considérant l'empiètement dans la bande de protection riveraine de la rivière Massawippi et les mesures d'atténuation recommandées, l'impact résiduel est jugé faible.

5. Démontrer l'intérêt public

L'aménagement d'un carrefour giratoire contribuera à améliorer la fluidité de la circulation et le niveau de service. Cet aménagement offre également une meilleure sécurité car la vitesse et le nombre de conflits y sont diminués de façon importante. Les collisions à angles droits sont également éliminées. L'impact est jugé fort et positif.



Municipalité régionale de comté de Coaticook

294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook (Québec) J1A 2R3
Téléphone: (819) 849-9166 Télécopieur: (819) 849-4320

Recommandations

Considérant que :

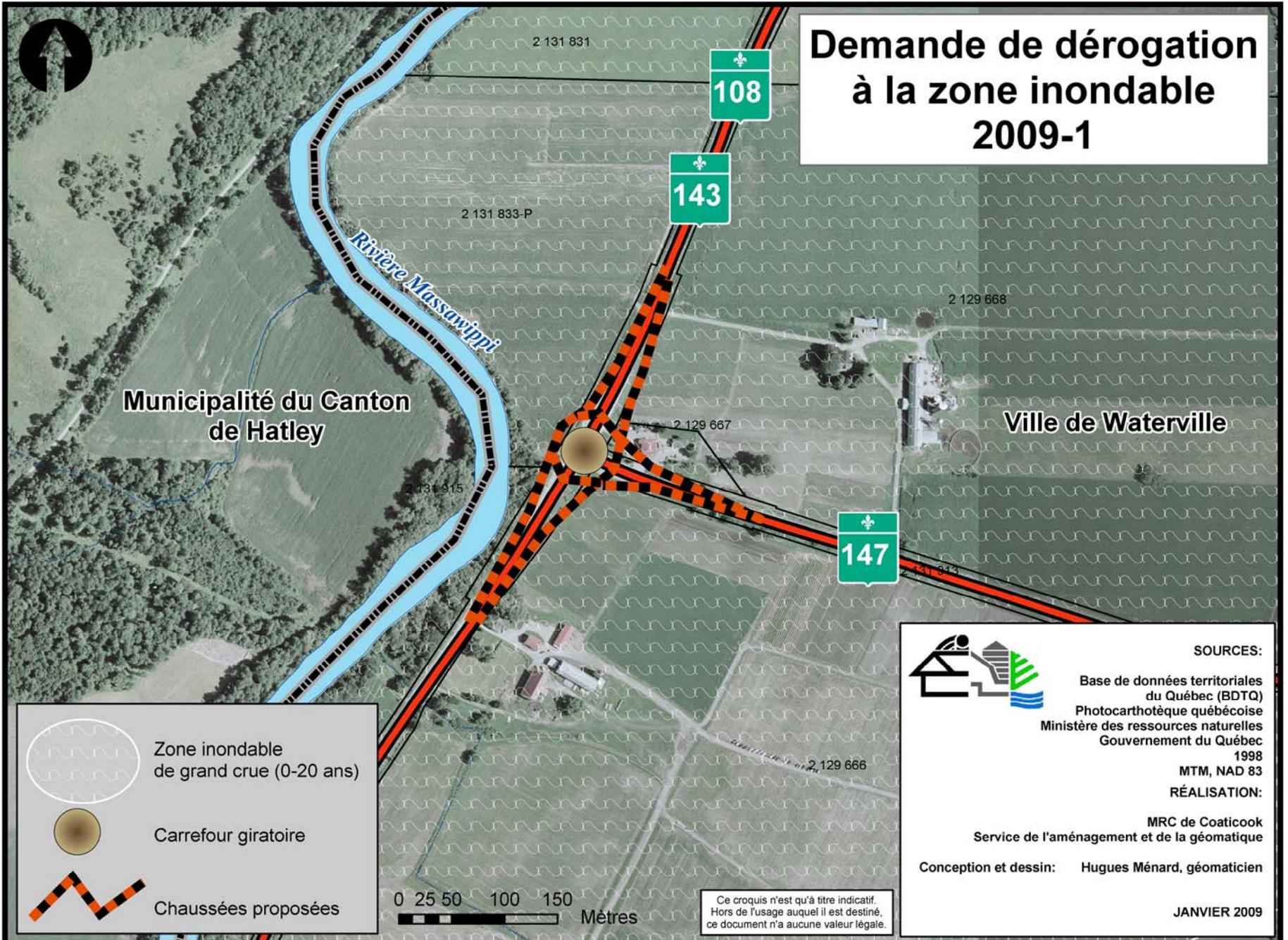
- Que la Ville de Waterville s'est prononcée en faveur du projet ;
- Que le Comité consultatif agricole de la MRC s'est prononcé en faveur du projet ;
- Que les grandes orientations du schéma d'aménagement révisé sont d'assurer et d'améliorer la fluidité ainsi que l'efficacité du réseau routier supérieur et local ;
- Que les travaux visent essentiellement à améliorer l'intersection entre deux routes de niveau supérieur ;
- Que les impacts sur l'écoulement des eaux, sur la faune, sur la flore et sur la rive et la bande riveraine sont négligeables (L'étude d'impact réalisé par la firme Teknika HBA inc. (Réf. MTSG-276) en avril 2008) ;
- Que la MRC doit se prononcer sur la pertinence du projet du MTQ et non sur les négociations pouvant découler de ce projet entre le Ministère et des propriétaires privés ;

Je considère que la demande de dérogation **est conforme** aux objectifs et orientations du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC de Coaticook.

L'aménagiste de la MRC de Coaticook

Hugues Ménard

Demande de dérogation à la zone inondable 2009-1



Municipalité du Canton
de Hatley

Ville de Waterville

-  Zone inondable de grand crue (0-20 ans)
-  Carrefour giratoire
-  Chaussées proposées

0 25 50 100 150
Mètres

Ce croquis n'est qu'à titre indicatif.
Hors de l'usage auquel il est destiné,
ce document n'a aucune valeur légale.



SOURCES:
Base de données territoriales
du Québec (BDTQ)
Photocarothèque québécoise
Ministère des ressources naturelles
Gouvernement du Québec
1998

MTM, NAD 83
RÉALISATION:

MRC de Coaticook
Service de l'aménagement et de la géomatique

Conception et dessin: Hugues Ménard, géomaticien

JANVIER 2009